

COMMENT ENTRER EN 2nde Générale et Technologique au LYCEE G. BRASSENS ?

Dans les établissements publics, l'affectation en seconde (professionnelle ou générale et technologique) est gérée par l'**application informatique Affelnet**. Cette application est garante d'une affectation transparente et équitable, définie selon des règles explicites.

Affelnet permet aux familles l'accès dématérialisé à la consultation des formations après la 3^e ainsi que la saisie des vœux, quelle que soit la formation souhaitée, sur le compte **Educonnect du responsable légal, sur :**

<https://educonnect.education.gouv.fr>

Principe d'Affelnet :

- **En fonction de l'adresse, chaque élève a un lycée qui lui correspond : c'est le lycée de secteur.**

(disponible sur le site internet de la DSDEN42 : <https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>)

Dans certains cas, il peut y avoir plusieurs lycées de secteur.

Si vous demandez votre lycée de secteur, ou dans les cas de multi sectorisation tous les lycées de secteur par ordre de préférence, votre affectation est garantie. Si vous ne les avez pas tous demandés, l'administration se réserve le droit d'ajouter les lycées manquants à tes vœux.

- **Vous pouvez formuler de 1 à 10 vœux sur Affelnet**, classés par ordre de préférence.

Vous pouvez demander un autre lycée public que votre lycée de secteur : Le vœu sera étudié en fonction des places restant disponibles après affectation des élèves du secteur. Si vous remplissez certaines conditions, vous pouvez demander **une dérogation** pour l'un des motifs ci-dessous :

- 1) Souci de handicap ou dossier médical
- 2) Boursier,
- 3) Frère ou soeur scolarisé dans l'établissement demandé
- 4) Domicile en zone limitrophe de secteur et proche du lycée demandé

Dans tous les cas, **n'oubliez pas de saisir des vœux dans tous les lycées de secteur** pour être sûr d'être affecté.

Remarque : Les enseignements optionnels (comme LCA latin Grec, EPS, Théâtre, SI-CIT, DNL Maths-Anglais) ne sont pas à saisir car ils n'interviennent pas dans le processus d'affectation. Ils seront par contre à bien indiquer au moment de l'inscription au lycée.

Calendrier (dates pour la rentrée 2026) :

- **Consultation des offres** dès le 3 avril 2026 sur :

<https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public>

- **Saisie des vœux par les familles, à partir du Compte Educonnect** dès le lundi 4 mai 2026 (et avant le 26 mai : date de fermeture du serveur national) sur :

<https://educonnect.education.gouv.fr>

NB : Si vous ne pouvez pas faire votre demande d'affectation par Educonnect, votre établissement actuel peut le faire à partir de la fiche préparatoire à l'affectation.

- **Résultats de l'affectation sur Educonnect** : mardi 30 juin 2026 en fin d'après-midi transmis par votre établissement actuel.
- **En cas d'affectation, vous devez vous inscrire au lycée** avant le 3 juillet 2026 au soir. **Attention à bien respecter les délais imposés pour l'inscription sinon perte de l'affectation** (si l'élève et sa famille ne s'inscrivent pas, la place est donnée à un autre élève !).

L'inscription se fait en ligne (par téléinscription), sur le compte Educonnect du responsable légal, entre le 30/06 16h30 et le vendredi 03 juillet.

L'interlocuteur des familles concernant l'affectation des élèves **est l'établissement d'origine** qui a la charge du recueil des vœux.

Lien utile : site de la DSDEN42 : <https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>